

Energy Danse Sport et Santé

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

& règlement intérieur

Année 2025-2026

Energy Danse Sport & Santé (EDS) est une école de danse, association Loi 1901, le siège est situé au 656 route de Bonneville 74800 Arenthon, immatriculée sous le n° 929 160 745 RNA W742 00 82 97 **Energy Danse Sport & Santé**.

Energy Danse Sport & Santé (EDS) propose des cours de danse, sport et toutes activités ,qui encouragent la promotion de la santé chez le jeune et chez l'adulte.

Sauf accord écrit contraire des parties, les présentes Conditions Générales s'appliquent en toutes ses dispositions à toutes prestations réalisées par **Energy Danse Sport & Santé** (ci-après les

« **Prestations** ») pour l'élève depuis leur date d'entrée en vigueur. Les présentes conditions générales seront signées (cas d'une inscription sur place ou par courrier décrite aux Articles 1.3 et 1.4.2) ou acceptées électroniquement sans réserve (cas d'une inscription en ligne décrite à l'Article 1.4.1) par l'élève ou par son responsable légal dans le cas où l'élève est mineur (moins de 18 ans) au moment de son inscription à **Energy Danse Sport & Santé (EDS)**. Les présentes Conditions Générales entrent en vigueur au jour de leur signature ou de leur acceptation électronique et s'appliquent jusqu'au terme de l'engagement de l'élève.

ARTICLE 1 : MODALITES D'INSCRIPTION

1.1. DISPOSITIONS GENERALES

Energy Danse Sport & Santé propose plusieurs formats d'inscription possibles :

- Inscription à l'année : s'entend la période comprise entre le mois de septembre et le mois de juin et suivant le calendrier scolaire en cours, la rentrée d'**Energy Danse Sport & Santé (EDS)** est généralement programmer la semaine qui suit la rentrée scolaire.
- Inscription à la carte : sont utilisées pour les stages, séminaires et séjours santé et/ou sportif et selon les directives du professeur organisateur.

1.2. POLITIQUE DE COURS D'ESSAI

Les cours d'essai sont ouverts aux nouveaux adhérents, sous réserve de places encore disponibles à la vente pour le cours choisi, et ce à partir de septembre seulement.

L'élève dispose de 1 cours d'essai. Sur cette période vous pourrez dénoncer votre inscription sur simple appel ou par mail. A la suite de cette séance d'essai vous vous engagez pour l'année. Si le cours ne convient pas à l'élève, l'élève ou son représentant légal a 4 jours calendaires pour signaler qu'il souhaite se désister de son engagement annuel après ses deux séances d'essai. Pour cela, la procédure suivante doit être respectée :

L'élève doit envoyer sa demande par email, avec comme titre d'email le mot ANNULATION (en lettre capitale). Sans réponse de la part de l'école au bout de 2 jours, l'élève ou son représentant légal doit appeler l'école au numéro suivant : 06.24.02.57.38 jusqu'à joindre un responsable et lui confirmer son désistement. Si cette procédure n'a pas été respectée, l'engagement à l'année est réputé confirmé et approuvé par l'élève ou son représentant légal, et le montant total à payer au titre de l'inscription engagée est réputé dû sans recours possible.

1.3. INSCRIPTION SUR PLACE

- Le formulaire d'inscription dûment renseigné à demander au préalable à EDS'
- Le ou les chèques à l'ordre de **Energy Danse Sport & Santé ou en abrégé EDS'**

1.4. INSCRIPTIONS A DISTANCE

1.4.1. INSCRIPTION EN LIGNE .

A/ L'élève peut s'inscrire en ligne. Les inscriptions en ligne aux cours s'effectuent via la plateforme web HELLOASSO.

Les informations demandées à l'élève lors d'une inscription en ligne sont les mêmes que lors d'une inscription sur place ou par courrier.

B/ Inscription via le formulaire en ligne sur le site www.energy-dance.fr, permettant le règlement en plusieurs fois en chèques.

1.4.2. INSCRIPTION PAR COURRIER

Dans le cas où l'élève choisi de s'inscrire par voie postale, son inscription ne sera prise en compte par **EDS'** qu'après réception du formulaire d'inscription à imprimer après avoir renseigné les informations demandées sur le site , avec le règlement total du montant des activités ainsi que l'adhésion annuelle.

Les présentes Conditions Générales complétées et signées par l'élève. L'élève pourra télécharger et imprimer les Conditions Générales depuis le site Internet .Le formulaire d'inscription rempli et signé par l'élève.

L'élève peut télécharger et imprimer le formulaire d'inscription depuis le site Internet de **Energy Danse Sport & Santé (EDS)**

- Le chèque, ou dans le cas d'un paiement en plusieurs fois, les chèques correspondant au montant du ou des cours choisis, dans la mesure où ce moyen de paiement est activé.

Tout dossier incomplet pourra être refusé par **EDS'**.

ARTICLE 2 : ABSENCE DE DROIT DE RETRACTION

S'agissant des inscriptions effectuées en ligne, le droit de rétractation est exclu, conformément à l'article L.121-20-2 du Code de la consommation, dans la mesure où les prestations de **Energy Danse Sport & Santé (EDS)** constituent des prestations « *de loisirs qui doivent être fournis à une date ou selon une périodicité déterminée* » au sens de cette disposition légale.

Aucun remboursement ne pourra intervenir, dès lors que vous vous aurez procédé à votre inscription en ligne.

ARTICLE 3 : PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

3.1. TARIFS

L'adhésion 2025-2026 est fixée à 18€

Les tarifs 2025-2026 sont définis selon la durée du cours :

Cours de 45 mn : 257€

Cours d'1 heure : 302€

Cours d'1h15 ou 1h30 : 335€

Tarif spécial couple pour la danse à 2 (Rock n' roll- Salsa- Bachata) 585€

3.2. PAIEMENT ET MODALITES DE PAIEMENT

3.2.1 Paiement des Cours d'Essai

Les cours d'essai s'ils sont possibles sont gratuits et limités à 1 cours d'essai par cours, avec un maximum de trois personnes en cours d'essai, par cours en même temps, ceci afin de ne pas perturber le bon déroulement du cours. Il vous est demandé de réserver votre cours d'essai au 06.24.02.57.38

3.2.2. Paiement de l'inscription aux Cours annuels

- Modes de paiement proposés : Chèques, Espèces, Carte Bancaire
 - Paiement en une fois, sur le site helloasso PAR CARTE BANCAIRE
 - Les paiements espèces sont possibles sur RDV avec un responsable au **06.24.02.57.38**
 - Paiement en plusieurs fois est accepté jusqu'à cinq mensualités en chèques selon protocole d'inscription précisé sur le site.

3.2.3. Paiement des cours à la carte

Les modalités de paiement pour les cours à la carte seront précisées lors de votre réservation auprès du professeur.

3.2.4. Retard ou défaut de paiement

Tout rejet de paiement sera facturé 6€ à la charge de l'adhérent.

Le tarif de l'adhésion annuelle au club est de plein droit exigible dans son intégralité.

Energy Danse Sport & Santé (EDS) aura droit de suspendre ses Prestations et notamment interdire l'accès de l'élève au cours jusqu'au complet paiement du tarif de l'inscription et de la cotisation par l'élève. Sans préjudice de ce qui précède, **Energy Danse Sport & Santé (EDS)** pourra prononcer la résiliation des Conditions Générales aux torts exclusifs de l'élève.

ARTICLE 4 : DEROULEMENT COURS / REGLEMENT INTERIEUR

• 4.1 Assiduité des élèves :

Afin de garantir une participation régulière et engagée, nous demandons aux élèves de venir régulièrement aux cours. Toutefois, veuillez noter que les absences non justifiées, feront l'objet d'un signalement auprès du représentant légal pour les mineurs au-delà de 3 absences non justifiées la radiation du club pourra être envisagée, sans possibilité de remboursement.

• 4.2 Ponctualité.

La ponctualité est essentielle pour assurer le bon déroulement et la progression des cours.

• 4.3 Propreté des salles après les cours.

Il est primordial de respecter les lieux, cela implique de prévoir des chaussures dédiées à l'activité, et adaptées au parquet (pas de semelles noires, pas de talons aiguilles ou autres chaussures pouvant rayer les parquet) et qui ne soient pas utilisées pour un usage en extérieur.

• 4.4 Respect du matériel

Vous ne devez pas utiliser le matériel présent dans la salle, sans l'autorisation du professeur.

Article 5 : DUREE DE L'ABONNEMENT :

5.1 Le nombre de séances

Le nombre de séances d'un cours annuel est d'environ 32 à 35 séances selon le jour du cours et de l'année, les variations sont en lien avec les fériés, ponts et les vacances scolaires.

- **5.2 Vacances :**

Les périodes de vacances scolaires suivent le calendrier en vigueur des vacances scolaires de la zone A

Article 6 : ANNULATION DE COURS

- **6.1 Annulation de cours**

En cas d'annulation d'un cours du fait de **Energy Danse Sport & Santé (EDS')** , dans le cas par exemple ou un cours n'atteindrait pas le nombre d'inscrits minimum ,pour assurer sa pérennité, deux cas possibles :

- 1/ Les cours n'ont pas commencé, dans ce cas les paiements déjà faits seront intégralement remboursés, ceux à venir seront annulés.
- 2/ Les cours ont commencé , remboursement au prorata des cours à venir restant déduction faite de ceux effectivement donnés par le professeur.

- **6.2 Remplacement d'un professeur.**

Energy Danse Sport & Santé (EDS') se réserve le droit de remplacer un professeur en cours d'année si elle le juge nécessaire, sans recours possible pour l'élève, ni remboursement.

ARTICLE 7 : COMPORTEMENT :

- **7.1 Comportement.**

Tout comportement irrespectueux, violent, qu'il soit verbal ou physique, ainsi que toute forme de discrimination ou de harcèlement, entraînera l'exclusion du club , immédiate et définitive de l'élève responsable de ces actes."Sans aucune possibilité de remboursement.

ARTICLE 8 : POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

Energy Danse Sport & Santé, ne prévoit pas de remboursement, en dehors du cas ou un cours doit être annulé pour inscriptions insuffisantes, ou absences d'un professeur sur une longue période, et uniquement si nous ne sommes pas en mesure de le remplacer.

Toute inscription est définitive et non remboursable.

Lorsque vous vous inscrivez à nos cours, vous bloquez votre place, et le nombre de places étant limité, cela a un impact sur la rémunération de nos professeurs.

Par conséquent, nous n'effectuons aucun remboursement en cas d'annulation de votre part. Votre engagement est important pour maintenir le bon fonctionnement de nos cours.

Nous proposons des cours d'essai gratuit au démarrage des cours en septembre, pour les élèves découvrant l'école.

Vous avez la possibilité de participer à un cours d'essai par personne et par cours.

Nous limitons le nombre de personnes en cours d'essai à trois maximum afin de ne pas perturber le bon déroulement du cours. Les places pour les cours d'essai sont limitées et soumises à disponibilité.

Nous serons ravis de vous accueillir et de vous faire découvrir nos activités.

ARTICLE 9 : ASSURANCES - ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

L'élève s'engage à souscrire à une assurance responsabilité civile et une assurance personnelle pour dommages corporels ou vols couvrant son activité chez **Energy Danse Sport & Santé (EDS)**

L'élève est tenu de surveiller ses effets personnels lors des cours. **Energy Danse Sport & Santé (EDS)** décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration dans les salles de cours.

ARTICLE 10 : TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

Energy Danse Sport & Santé (EDS) est amené à traiter et enregistrer certaines données à caractère personnel concernant l'élève telles que ses nom, prénoms, adresses postale et électronique entre autres (liste non-exhaustive).

Ces informations sont indispensables pour le traitement du dossier administratif de l'élève. Elles peuvent faire l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de **Energy Danse Sport & Santé (EDS)** En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, l'élève bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent. Il a la faculté d'exercer ce droit et obtenir communication des informations le concernant en envoyant sa demande par courrier à l'adresse suivante :

Energy Danse Sport & Santé (EDS) 656 route de Bonneville 74800 Arenthon

L'élève autorise **Energy Danse Sport & Santé (EDS)** à communiquer ses coordonnées uniquement aux autres personnes inscrites au même cours que lui.

Energy Danse Sport & Santé (EDS) ne commercialise pas à des tiers les données collectées.

ARTICLE 11 : DROIT à L'IMAGE

En s'inscrivant à EDS', chaque membre accepte que des photographies et vidéos puissent être prises lors des cours et événements. Ces images pourront être utilisées à des fins promotionnelles par EDS'.

Si un membre ne souhaite pas que son image soit utilisée, il doit, lui ou son responsable légal, en faire la demande par écrit à EDS' 656 route de Bonneville 74800 Arenthon

ARTICLE 12 : COMMUNICATION

12.1 - En acceptant les Conditions Générales, l'élève consent recevoir par email ou SMS toute information relative aux conditions de fonctionnement des Prestations auxquelles il s'est inscrit.

12.2 L'élève peut à tout moment informer **Energy Danse Sport & Santé (EDS)** de son souhait de ne plus recevoir les informations par ces canaux en adressant un courrier à **Energy Danse Sport & Santé**: 656 route de Bonneville 74800 Arenthon.

12.3 L'élève ou son représentant légal s'engage à fournir au professeur un numéro de téléphone de contact valide, qui sera utilisé pour l'avertir en cas d'absence du professeur, ou tout autre information importante, les professeurs ayant recours à l'utilisation de groupes whatsapp, pour les informations urgentes.

12.4 Un groupe WhatsApp est créé en début d'année par le professeur pour communiquer avec ses élèves.

Veuillez fournir un numéro de téléphone valide, de préférence celui du représentant légal, pour faciliter la communication.

Si vous ne nous communiquez pas cette information, nous ne pourrions pas être tenus responsables si vous ne recevez pas les informations.

12.5 Communication et responsabilité

EDS' s'engage à communiquer toutes les informations relatives aux activités et événements

du club. Cependant, nous ne saurions être tenus responsables des problèmes de communication entre les couples séparés concernant la participation de leurs enfants.

Il est de la responsabilité de la personne désignée comme responsable de l'enfant de transmettre toutes les informations pertinentes à l'autre parent. En cas de manquement à cette obligation, EDS' décline toute responsabilité quant aux conséquences pouvant en résulter.

ARTICLE 13 : DISPOSITIONS DIVERSES

13.1 Droit applicable – Juridiction compétente

Les dispositions des Conditions Générales sont régies et interprétées conformément à la Loi française.

Tout litige pouvant survenir, à l'occasion de la formation, l'interprétation, l'exécution ou de la cessation des Conditions Générales, sera soumis à la compétence des juridictions légalement compétentes.

13.2 Disponibilité des Conditions Générales

Les Conditions Générales sont disponibles sur le site Internet de **Energy Danse Sport & Santé (EDS)** à l'adresse suivante : <https://www.energy-dance.fr>. Il peut être téléchargé, enregistré et imprimé par l'élève à tout moment.